



Mouvement pour mettre fin
à l'itinérance à Montréal

Faire du Projet de loi 20 un pilier stratégique de la prévention de l'itinérance à Montréal



**Mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire
dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques**

**Projet de loi n° 20, *Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement
et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation***

Mars 2026



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Qui sommes-nous ?

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), fondé en 2013, rassemble des acteurs communautaires, institutionnels et économiques afin de proposer des solutions structurantes à l'itinérance. Depuis 2015, les OBNL membres ont logé plus de 4 730 personnes, avec un taux de maintien élevé. Entre 2022 et 2025, ce sont 1758 personnes qui ont été logées, représentant 70 % de toutes les réaffiliations montréalaises durant cette période.

Le MMFIM exerce un leadership pour favoriser le dialogue menant à l'action et, pour ce faire, réunit des organisations et des individus issus des milieux communautaire, institutionnel, public, parapublic, philanthropique et des affaires, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux complexes et systémiques de l'itinérance. Ainsi, le Mouvement vise à aligner les efforts, briser les silos et renforcer la cohérence des actions déployées à Montréal.

Plus précisément, le MMFIM s'engage à :

Concerter les acteurs clés autour d'une vision commune et partagée de la fin de l'itinérance, en favorisant des espaces structurés de collaboration, de co-construction et de prise de décision collective. Le Mouvement soutient l'arrimage des stratégies, des politiques publiques et des interventions terrain afin d'assurer une réponse intégrée, coordonnée et fondée sur les besoins réels des personnes en situation ou à risque d'itinérance.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Informier en produisant, diffusant et valorisant des connaissances rigoureuses, des données probantes et des pratiques éprouvées, tant locales qu'internationales. Le MMFIM contribue à éclairer le débat public, à documenter l'évolution du phénomène et à outiller les décideurs et les intervenants afin de favoriser des choix stratégiques fondés sur les faits et orientés vers l'impact.

Former les organisations, les intervenants ainsi que les partenaires en renforçant les capacités d'intervention, d'analyse et d'innovation. Le MMFIM soutient également le développement de compétences communes, la compréhension des approches efficaces, et l'appropriation de cadres d'action reconnus pour mettre fin à l'itinérance.

Mobiliser les membres et l'ensemble des parties prenantes sur l'enjeu de l'itinérance autour d'objectifs clairs, mesurables et porteurs de changement. Le MMFIM stimule l'engagement collectif, encourage la responsabilité partagée et favorise l'émergence d'alliances stratégiques capables d'influencer les politiques publiques, d'accélérer la mise en œuvre des solutions et d'assurer leur pérennité.

Rallier un large éventail d'acteurs à une vision commune selon laquelle l'itinérance n'est ni inévitable ni acceptable, mais constitue un problème social complexe auquel il est possible de mettre fin par des actions coordonnées, structurantes et fondées sur des solutions éprouvées.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Introduction

Dans le cadre de sa mission de mettre fin à l'itinérance à Montréal, le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) souhaite inscrire sa contribution à l'étude du projet de loi dans une perspective résolument structurante, humaine et tournée vers la prévention.

Plus qu'un enjeu administratif ou réglementaire, l'accès au logement constitue un levier central de stabilisation sociale, de sécurité et de dignité. Il représente, pour des milliers de personnes, la frontière entre la précarité et l'ancrage, entre l'instabilité et la possibilité réelle de se reconstruire.

À cet égard, le présent mémoire repose sur une conviction forte : mettre fin à l'itinérance ne peut se limiter à une amélioration des mécanismes d'accès au logement. Cela exige un changement d'échelle, mais aussi un changement de posture. Il s'agit de passer d'une logique de gestion des demandes à une véritable stratégie de prévention, capable d'agir en amont des ruptures, tout en accompagnant de manière soutenue et adaptée les trajectoires de vie souvent marquées par la complexité.

Dans cette optique, le MMFIM formule trois recommandations structurantes.

La première vise à doter le Québec d'un plan ambitieux, accéléré et cohérent de développement de logements sociaux et communautaires, intégrant pleinement le rôle du milieu communautaire afin de transformer l'accès au logement en un véritable levier de sortie durable de la précarité. La seconde met de l'avant la nécessité de renforcer de



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

manière significative les outils de prévention de l'itinérance, en simplifiant les mécanismes existants et en évitant d'introduire des facteurs supplémentaires de fragilisation pour les ménages les plus vulnérables. Enfin, la troisième recommandation propose d'instaurer une gouvernance collaborative autour du guichet unique de demandes de location, afin d'en faire un véritable levier d'accès coordonné, ancré dans les réalités territoriales et humaines propres à Montréal.

Ces recommandations s'inscrivent dans un contexte où la pression sur le logement atteint des niveaux critiques. Malgré certaines variations conjoncturelles, la hausse des loyers continue de dépasser la capacité financière de nombreux ménages, accentuant les risques de précarité résidentielle et, ultimement, d'itinérance.

Cette réalité, bien que documentée, doit être constamment ramenée à sa dimension humaine : derrière chaque statistique se trouvent des personnes, des parcours, des efforts souvent invisibles pour maintenir un équilibre fragile.

Le mémoire met également en lumière un enjeu fondamental : l'accès au logement, pour être véritablement porteur de stabilité, ne peut être dissocié de l'accompagnement. Les trajectoires des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir nécessitent des réponses adaptées, continues et humaines.

Le logement constitue un point d'ancrage essentiel, mais il doit s'inscrire dans un écosystème de soutien plus large, où le milieu communautaire joue un rôle irremplaçable. Par sa proximité, sa capacité à établir des liens de confiance et sa connaissance fine des réalités vécues, il contribue directement à prévenir les ruptures et à soutenir le maintien en logement.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Par ailleurs, le mémoire insiste sur l'importance de reconnaître la diversité des parcours et des besoins. Toutes les personnes ne peuvent accéder immédiatement à un logement stable. Des espaces de transition — haltes, cafés sociaux, équipes de médiation — sont nécessaires pour recréer du lien, rétablir la confiance et préparer des trajectoires durables. Sans ces passerelles, les interventions risquent de demeurer partielles et, dans certains cas, de conduire à des échecs évitables.

Enfin, le MMFIM aborde la question de la gouvernance comme un élément déterminant de la réussite des réformes envisagées. La mise en place d'un guichet unique représente une avancée vers un accès coordonné au logement, longtemps souhaité par le milieu. Toutefois, sa mise en œuvre devra impérativement éviter les écueils d'une gestion technocratique uniformisée, qui pourrait occulter les réalités spécifiques de Montréal.

Une approche collaborative, intégrant pleinement les acteurs communautaires, municipaux et institutionnels, apparaît essentielle pour assurer une priorisation juste, une orientation efficace et un arrimage réel entre le logement et les services.

En somme, ce mémoire propose de saisir la réforme législative comme une occasion stratégique de transformer en profondeur l'approche québécoise en matière d'itinérance. Il ne s'agit plus seulement de répondre à l'urgence, mais de s'attaquer aux causes structurelles du phénomène, en plaçant le logement au cœur d'une politique ambitieuse, intégrée et profondément humaine. Mettre fin à l'itinérance à Montréal est un objectif atteignable — à condition de se donner collectivement les moyens d'agir avec cohérence, détermination et solidarité.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

RECOMMANDATION 1

Se doter d'un plan structurant de logements sociaux et communautaires en assurant l'accompagnement des personnes vulnérables par le milieu communautaire

Tout d'abord, dans la perspective de la mission du MMFIM de mettre fin à l'itinérance à Montréal, la question du logement doit être abordée comme un levier structurant de prévention, et non uniquement comme un enjeu administratif ou réglementaire.

À cet égard, certaines dispositions envisagées dans le projet de loi soulèvent des préoccupations majeures quant à leurs effets concrets sur les ménages les plus vulnérables. L'ajout de mécanismes complexes — qu'il s'agisse d'avis d'augmentation, de compensations ou d'obligations liées aux seuils de revenu — vient alourdir de manière significative la compréhension des droits et responsabilités des locataires. Or, sur le terrain, les organismes communautaires constatent déjà à quel point il est difficile pour plusieurs ménages de naviguer dans le cadre actuel.

Dans ce contexte, introduire de nouvelles couches de complexité risque non seulement d'accroître la confusion, mais aussi de fragiliser davantage des personnes déjà en situation de précarité. La possibilité, par exemple, qu'un locataire puisse être contraint de quitter son logement après quelques mois en raison d'un dépassement de seuil ou d'une incapacité à assumer une compensation financière, va à l'encontre même des principes de prévention de l'itinérance. Elle crée un risque réel de mise en échec résidentielle pour des ménages qui étaient pourtant parvenus à une certaine stabilité.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Par ailleurs, ces nouvelles dispositions pourraient entraîner une multiplication des recours devant le Tribunal administratif du logement, déjà fortement engorgé à Montréal. Les délais actuels pour obtenir une audience se comptent en mois, voire davantage. Dans un tel contexte, ajouter de nouvelles sources de litiges risque d'accentuer les délais, de complexifier les trajectoires des locataires et, ultimement, de retarder des solutions concrètes pour des situations souvent urgentes.

De plus, il nous semble impératif d'exclure les projets de coopératives de logement du projet de loi 20. En effet, le modèle de logement coopératif permet un rempart pour de nombreux ménages contre l'itinérance en favorisant la création d'un milieu de vie.

De manière tout aussi préoccupante, le projet de loi ne s'attaque pas explicitement à deux enjeux fondamentaux : l'insuffisance chronique de logements sociaux et communautaires, ainsi que l'absence de mesures structurantes visant à freiner la hausse des loyers.

Ces angles morts limitent considérablement la portée de la réforme proposée. Sans une augmentation significative de l'offre de logements véritablement abordables et sans mécanismes de stabilisation des loyers, les pressions sur les ménages à faible revenu continueront de s'intensifier.

Ainsi, le MMFIM réitère que toute réforme visant l'accès au logement doit impérativement s'accompagner d'un plan ambitieux, structuré et accéléré de développement de logements sociaux et communautaires, incluant des mesures concrètes pour assurer la stabilité des loyers et protéger les ménages les plus vulnérables.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Les données récentes illustrent d'ailleurs l'urgence d'agir. Malgré une légère augmentation des taux d'inoccupation à Montréal, les loyers ont connu une hausse marquée, dépassant largement la croissance des revenus. Cette dynamique contribue à l'augmentation de la précarité résidentielle et, par ricochet, à la montée de l'itinérance — y compris sous ses formes moins visibles.

Dans ce contexte, il est essentiel d'opérer un changement d'échelle. Les mesures administratives, aussi pertinentes soient-elles, ne pourront produire d'effets durables sans une augmentation massive de l'offre de logements accessibles. La cible que nous devons viser collectivement est d'atteindre 20 % du parc locatif et pour le logement social et communautaire à Montréal. Cela suppose une mobilisation accrue de l'ensemble des leviers disponibles afin d'atteindre cette cible.

Cependant, l'augmentation du nombre de logements, à elle seule, ne suffira pas.

Pour que ces investissements se traduisent par une réduction réelle et durable de l'itinérance, ils doivent s'inscrire dans une approche globale intégrant systématiquement le soutien communautaire. Les trajectoires des personnes en situation d'itinérance ou de grande précarité résidentielle sont souvent marquées par des ruptures multiples — sociales, institutionnelles, sanitaires. Dans ce contexte, l'accès à un logement doit être accompagné pour devenir un véritable point d'ancrage.

Le milieu communautaire joue ici un rôle irremplaçable. Par sa proximité, son expertise et sa capacité d'intervention, il permet non seulement de soutenir le maintien en logement, mais aussi de prévenir les situations de rupture. Les approches inspirées du modèle



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Housing First démontrent d'ailleurs des résultats probants, avec des taux élevés de stabilité résidentielle lorsqu'un accompagnement adéquat est offert.

Pour le MMFIM, cela implique que le développement de logements sociaux et communautaires intègre dès le départ des ressources dédiées à l'accompagnement, avec un financement stable et prévisible.

En parallèle, il est essentiel de reconnaître que certaines personnes ne sont pas immédiatement prêtes à intégrer un logement, même avec soutien. Elles ont besoin de passerelles — des espaces de stabilisation, de socialisation et de réappropriation du quotidien. Les haltes, cafés sociaux, équipes de médiation et autres initiatives portées par les membres du MMFIM jouent à cet égard un rôle déterminant.

Ces lieux permettent de recréer un lien, de rebâtir la confiance et de préparer un parcours vers le logement. Sans ces étapes intermédiaires, le risque est réel de voir des personnes accéder à un logement... puis le perdre, faute d'un accompagnement adapté à leur réalité.

Ainsi, mettre fin à l'itinérance ne peut reposer sur une seule intervention. Cela exige une continuité de réponses, allant de la rue jusqu'au logement stable, en passant par des espaces de transition essentiels.

En renforçant les partenariats entre l'État, les municipalités et le milieu communautaire, le Québec a l'occasion de transformer en profondeur son approche. Il ne s'agit plus seulement de gérer l'itinérance, mais bien de se donner les moyens de la prévenir et de la réduire de manière durable.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Dans cette perspective, le MMFIM considère que la réforme législative doit être saisie comme une occasion stratégique d'inscrire le logement au cœur d'une politique ambitieuse de prévention de l'itinérance — une politique capable de répondre à l'urgence, tout en s'attaquant aux causes structurelles du phénomène.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

RECOMMANDATION 2

Renforcer de manière significative les outils de prévention de l'itinérance

D'autre part, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 20, le MMFIM considère qu'il est non seulement pertinent, mais stratégique et structurant, que le gouvernement du Québec fasse de la prévention de l'itinérance un pilier central, explicite et durable de ses politiques publiques en matière de logement.

Il ne s'agit plus d'un simple complément aux mesures existantes, mais bien d'un changement de paradigme nécessaire pour répondre à l'ampleur et à la complexité du phénomène.

Mettre fin à l'itinérance à Montréal exige en effet de dépasser une logique historiquement centrée sur la gestion des situations d'urgence. Bien que les services d'hébergement, les refuges et les mesures de stabilisation demeurent essentiels pour protéger la vie et la dignité des personnes, ils interviennent trop souvent à un moment où les ruptures résidentielles, sociales et économiques sont déjà profondément ancrées.

Une stratégie véritablement transformative doit donc agir en amont, là où se jouent les premières fragilisations, afin d'éviter que des situations de précarité ne se transforment en trajectoires d'itinérance.

Les données récentes illustrent clairement l'urgence d'opérer ce virage.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

La progression des dernières années témoigne de facteurs structurels persistants : crise du logement, hausse des loyers, précarisation économique, fragilisation des parcours de vie. Elle confirme surtout que les réponses actuelles, bien qu'indispensables, demeurent insuffisantes pour inverser durablement la tendance.

Dans ce contexte, il devient impératif de positionner l'accès au logement non seulement comme une réponse à l'itinérance, mais comme un levier central de prévention. La perte du logement — qu'elle résulte d'une expulsion, d'une incapacité financière ou d'un événement de vie déstabilisant — demeure un des principaux points de bascule vers l'itinérance. Intervenir à ce moment critique représente l'une des actions les plus efficaces, tant sur le plan humain que financier.

C'est pourquoi le MMFIM propose de renforcer de manière concrète les mécanismes de prévention des pertes de logement. À cet égard, l'octroi d'un mandat explicite de prévention de l'itinérance au Tribunal administratif du logement (TAL) constitue une avenue particulièrement porteuse.

En permettant au TAL d'évaluer le risque d'itinérance dans les situations de résiliation de bail ou d'expulsion, et d'activer des mécanismes de signalement vers le réseau de la santé et des services sociaux, il devient possible d'intervenir de façon proactive et coordonnée, avant que la rupture ne soit consommée.

Ce type d'approche gagnerait à être soutenu par des programmes d'aide financière ponctuelle et flexible, capables de répondre rapidement à des chocs de vie — perte d'emploi, séparation, problème de santé, augmentation soudaine du loyer. Dans bien des cas, une intervention limitée, de quelques centaines ou milliers de dollars, peut suffire à



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

stabiliser une situation résidentielle et à éviter une entrée dans l'itinérance. À l'échelle des finances publiques, ces investissements sont non seulement humains, mais hautement efficaces, lorsqu'on les compare aux coûts importants associés à l'itinérance chronique.

Parallèlement, le développement et la généralisation de services de médiation locative représentent un levier complémentaire à fort potentiel. En favorisant le dialogue entre locataires et propriétaires, en facilitant la mise en place d'ententes réalistes et en désamorçant les conflits à un stade précoce, ces mécanismes permettent d'éviter que des différends ponctuels ne dégénèrent en expulsions.

Dans cette optique, le MMFIM salue l'ouverture du projet de loi n° 20 à renforcer les mécanismes de conciliation au sein du Tribunal administratif du logement, et encourage à en maximiser la portée opérationnelle.

Au-delà de la prévention des pertes de logement, une stratégie efficace doit également s'attaquer à un angle mort majeur : les transitions hors des institutions. Trop de personnes quittent encore les établissements de santé, les centres de détention ou les ressources jeunesse sans solution résidentielle stable, ce qui les expose à un risque élevé d'itinérance. Cette situation, bien documentée, appelle une réponse structurée et systémique.

Le MMFIM propose à cet égard la mise en place de protocoles de sortie obligatoires et coordonnés, garantissant qu'aucune personne ne quitte une institution sans planification résidentielle adéquate. Cela implique une collaboration étroite entre les réseaux de la santé, de la justice, de l'habitation et du communautaire, afin d'assurer des trajectoires de sortie sécurisées, incluant l'accès à un logement ou à une solution de transition avec accompagnement.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Plus largement, la prévention de l'itinérance doit être reconnue comme une responsabilité collective, nécessitant une approche résolument intersectorielle. Elle interpelle à la fois les politiques d'habitation, les services sociaux, la santé, la sécurité publique, la lutte contre la pauvreté et le développement économique. À Montréal, où se concentre une part significative de l'itinérance au Québec, cette coordination est non seulement souhaitable, mais indispensable pour générer des impacts durables.

Adopter une approche préventive, c'est également se donner les moyens de réduire significativement le nombre de nouvelles entrées en itinérance chaque année. C'est également créer les conditions pour que les ressources d'urgence puissent jouer pleinement leur rôle, sans être constamment sous pression. Surtout, c'est recentrer l'action publique sur une ambition fondamentale : faire en sorte que l'itinérance ne soit plus une réalité structurelle, mais une situation exceptionnelle, rare et évitable.

En ce sens, le projet de loi n° 20 représente une occasion déterminante. En y intégrant des mécanismes robustes de prévention — qu'il s'agisse de sécuriser les parcours résidentiels, de soutenir les ménages à risque ou de mieux encadrer les transitions institutionnelles — le gouvernement du Québec peut poser les bases d'un véritable changement de cap.

Le MMFIM réaffirme ainsi, avec conviction, que mettre fin à l'itinérance à Montréal passe inévitablement par ce virage stratégique vers la prévention. C'est en agissant plus tôt, plus intelligemment et plus collectivement que nous serons en mesure de transformer durablement notre réponse et de progresser vers un objectif commun : celui d'une société où chacun dispose d'un logement stable, sécuritaire et digne.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

RECOMMANDATION 3

Instaurer une gouvernance collaborative autour du guichet afin d'en faire un levier structurant dans la lutte contre l'itinérance

Enfin, dans la perspective de sa mission de mettre fin à l'itinérance à Montréal, le MMFIM accueille favorablement la création d'un guichet de demandes de location prévu dans le cadre du PL 20, en y voyant une avancée vers la mise en place d'un véritable accès coordonné au logement — une approche réclamée de longue date par le milieu.

Rappelons que le Québec se distingue à l'échelle canadienne par l'absence d'un modèle pleinement structuré d'« accès coordonné » au logement pour les personnes en situation d'itinérance à l'échelle provinciale, tel qu'on le retrouve dans plusieurs autres provinces du pays.

Dans des juridictions comme l'Ontario, la Colombie-Britannique ou l'Alberta, des systèmes d'accès coordonné ont été progressivement mis en place. Ces systèmes visent à centraliser les demandes d'aide, prioriser les personnes selon leur niveau de vulnérabilité et orienter plus efficacement vers les ressources disponibles (logement, accompagnement, services de santé, etc.).

Au Québec, bien que certaines initiatives locales existent — notamment à Montréal — il n'existe pas encore de déploiement harmonisé, structuré et obligatoire à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cela entraîne d'ailleurs plusieurs défis : fragmentation des



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

services, duplication des démarches pour les personnes en situation d'itinérance, et difficulté à prioriser de manière transparente et équitable.

Cela dit, il est important de nuancer : le Québec n'est pas « sans coordination », mais plutôt dans une phase de transition où coexistent différentes approches, souvent portées par les acteurs communautaires et les réseaux locaux, avec une volonté croissante du gouvernement de structurer davantage cet accès.

En centralisant l'information et en structurant les parcours de demande, ce guichet unique tel que proposé dans le projet de loi peut contribuer à améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité du système d'attribution des logements sociaux et abordables, tout en facilitant l'orientation des ménages vers les ressources disponibles.

Toutefois, cette avancée comporte un risque majeur : celui d'une dérive vers une gestion technocratique uniformisée. Montréal présente des réalités profondément différenciées du reste du Québec, marquées notamment par une pression locative extrême dans certains quartiers, des besoins spécifiques chez les personnes en sortie d'itinérance, ainsi qu'une diversité culturelle et linguistique importante.

Dans ce contexte, un mécanisme strictement centralisé pourrait produire un effet pervers et réduire l'accès au logement à un système automatisé de décision quant à l'admissibilité, souvent déconnectée des réalités humaines et territoriales.

Pour le MMFIM, il est essentiel d'éviter que le guichet unique ne devienne un outil qui déracine les personnes les plus vulnérables de leurs milieux de vie. La stabilité résidentielle ne repose pas uniquement sur l'attribution d'un logement, mais aussi sur l'intégration dans



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

un environnement de proximité, l'accès aux services, la présence de réseaux de soutien et la capacité d'accompagnement. Sans ces conditions réunies, les trajectoires résidentielles demeurent fragiles et les risques de retour à la rue persistent.

De plus, en l'absence de mécanismes structurés tels que la médiation obligatoire, des fonds d'urgence ou des mesures d'accompagnement budgétaire, le système pourrait contribuer à judiciaireiser des situations qui auraient pu être stabilisées en amont. Une approche préventive, centrée sur le maintien en logement, demeure essentielle pour réduire durablement l'itinérance.

C'est pourquoi le MMFIM recommande que la mise en œuvre du guichet unique s'appuie sur une gouvernance collaborative forte, intégrant de manière structurée les partenaires municipaux, institutionnels, mais aussi communautaires, en particulier dans les territoires où l'itinérance est la plus présente et où les besoins sont les plus pressants. Il est également crucial d'éviter le dédoublement des mécanismes d'attribution déjà existants et de lever les obstacles potentiels à l'accès coordonné pour les personnes en situation d'itinérance.

À Montréal, le réseau d'intervention est riche d'une expertise terrain essentielle. Les organismes communautaires, les services municipaux, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les instances de concertation locales sont souvent les premiers à intervenir auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Leur connaissance des trajectoires constitue un levier déterminant pour identifier les situations prioritaires et orienter les personnes vers des solutions adaptées.

L'intégration de ces acteurs dans le fonctionnement du guichet permettrait non seulement de mieux cibler les ménages les plus vulnérables, mais aussi d'assurer un arrimage réel



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

entre l'attribution des logements et les services d'accompagnement. Elle favoriserait une priorisation fondée sur les besoins réels, un suivi des parcours résidentiels et une meilleure cohérence entre les politiques d'habitation et les stratégies locales de lutte contre l'itinérance.

En ce sens, le guichet unique ne doit pas être envisagé comme un simple outil administratif de centralisation, mais comme un levier stratégique de transformation du système. S'il peut améliorer la gestion de la demande, il ne saurait à lui seul corriger le déséquilibre structurel entre l'offre et les besoins en logement. Sa valeur repose donc sur sa capacité à s'inscrire dans une approche globale, intégrée et humaine de la prévention et de la réduction de l'itinérance.

Cette recommandation s'inscrit d'ailleurs dans un contexte où la crise du logement et la hausse du coût de la vie accentuent les vulnérabilités, y compris pour les personnes en situation d'itinérance dite cachée, souvent invisibles dans les statistiques, et pourtant bien présentes dans des situations d'instabilité résidentielle. C'est à ces conditions que cet outil pourra réellement contribuer à l'objectif collectif de mettre fin durablement à l'itinérance à Montréal.



Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

Conclusion

En conclusion, le présent mémoire vise à transformer le projet de loi en un véritable levier structurant de prévention de l'itinérance, à la hauteur des défis actuels et des ambitions collectives du Québec. À travers nos trois recommandations, une même logique se dégage — celle d'un changement de paradigme, qui consiste à passer d'une gestion des situations d'urgence à une approche intégrée, préventive et profondément humaine.

Au cœur de ces recommandations se trouve une conviction fondamentale : mettre fin à l'itinérance n'est pas seulement une question de structures, mais de continuité, de cohérence et de relations. Cela implique de bâtir des passerelles entre la rue et le logement, entre les politiques publiques et les réalités vécues, entre les institutions et les communautés.

Le Québec dispose aujourd'hui d'une occasion déterminante. Celle de faire du cadre législatif en cours d'élaboration non pas une réponse partielle, mais un point d'ancrage pour une stratégie ambitieuse, capable de conjuguer efficacité, humanité et vision à long terme. Cette transformation ne pourra se faire qu'en misant sur la complémentarité des expertises, la confiance entre les partenaires et une volonté partagée d'agir autrement.

Dans cet esprit, le MMFIM réaffirme son entière disponibilité à collaborer avec le gouvernement, les municipalités et l'ensemble des acteurs concernés afin de co-construire des solutions durables. Mettre fin à l'itinérance à Montréal est un objectif exigeant, mais atteignable — à condition de faire des choix structurants, d'agir avec cohérence et de placer, collectivement, la dignité des personnes au cœur de nos décisions.